

<p style="text-align: center;">Règlement du Jeu « Concours Été 2021 »</p>

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société LES DAMES DE PIQUE SARL au capital de 8000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 842 262 735 ayant son siège social au 32 rue de la Paix 44390 NORT SUR ERDRE, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération de communication sur Internet et en boutique, destinée à faire connaître à un large public l'ouverture de l'Atelier-Boutique Les Dames de Pique à Nort-sur-Erdre.

Ce jeu est intitulé « Concours Été 2021 », ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu est un concours de confection de couture.

Pour que la participation soit valable, le tissu doit avoir été acheté chez Les Dames de Pique en 2021.

Le projet soumis doit être confectionné par le participant à la main ou avec une machine à coudre ou une surjeteuse.

Il peut s'agir aussi bien d'un projet de vêtements (pour homme, femme, enfant ou bébé) ou d'un accessoire.

Les projets seront classés en 2 catégories : « Vêtement » (pour homme, femme, enfant ou bébé) et « Accessoires » (sacs, chapeaux, bavoirs, tapis d'éveil.....etc...)

Article 3 : Modalités de participation

via le formulaire GOOGLE suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdxUXJE2aO8X6qfKPULQASI19oIPf-p0sCCOqbFLDsze03Lw/viewform?vc=0&c=0&w=1&pli=1>

Ce type de formulaire nécessite la possession d'un compte GOOGLE. Si vous ne souhaitez pas créer de compte google, il vous est possible d'utiliser le compte google d'un tiers, seules les informations d'identité inscrites dans le formulaire seront retenues pour l'inscription au concours.

Pour participer, il faut soumettre un projet avec 1 photo via le mail contact@lesdamesdepique.fr.

Dans ce cas, les informations suivantes doivent être mentionnées dans le mail :

Prénom

Nom

Ville de résidence

Email de contact

Téléphone

Catégorie du projet : « Accessoire » ou « Vêtement »

+ Fichier de la photographie du projet

Article 4 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 12 juillet 2021 au 16 Octobre 2021

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Le jeu se déroule sur 3 périodes :

- Du 12 juillet au 12 Septembre 2021 = soumission des projets via le formulaire internet ou mail
- Du 27 Septembre au 15 Octobre 2021 minuit = vote du public
- Samedi 16 Octobre 2021 = détermination des 2 lauréats gagnants et remise des prix.

Article 5 : Conditions de participation & validité de la participation

Le Jeu est ouvert à toutes **les personnes majeures**.

Une participation par personne pour une des 2 catégories au choix. Plusieurs participations sont possibles par foyer.

Si une personne soumet 2 projets ou plus, sa participation sera considérée comme nulle.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives.

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si elle ne respecte pas les conditions décrites dans l'objet dudit règlement.

Toutes informations d'identités, d'adresses ou de qualités qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer tout projet qui ne respecterait pas le règlement, ou qui pourrait aller à l'encontre des bonnes mœurs.

Article 6 : Droit à l'image

La participation au concours entraîne l'acceptation automatique du droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, chaque participant autorise les Dames de Pique SARL à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies soumises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Les Dames de Pique SARL sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser

les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les participants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Chaque participant garanti ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Article 5 : Désignation des gagnants & Remise des lots

Les projets sont anonymes et numérotés pour le vote.

Les photos des projets seront présentées du 27 Septembre au 15 Octobre 2021 sur le site internet www.lesdamesdepique.fr/voteconcourscouture2021 et sur la vitrine physique de l'Atelier-Boutique Les Dames de Pique à Nort-sur-Erdre.

Ils seront classés en 2 catégories « vêtement » et « Accessoires », qui feront chacune l'objet d'un vote et d'un gagnant.

Les photos des projets seront soumises au vote du public sur le site internet www.lesdamesdepique.fr du 27 Septembre au 15 Octobre 2021 à minuit.

A l'issue des votes, les 2 gagnants seront déterminés : 1 par catégorie. En cas d'égalité, les 4 Dames de Pique voteront pour départager les gagnants.

Les noms des gagnants seront annoncés le samedi 16 Octobre à 16h00.

Si le gagnant est présent, il recevra son lot immédiatement.

Si le gagnant n'est pas présent, il sera notifié par email et par téléphone de son gain et pourra venir le retirer au magasin dans un délai de trois mois à compter de la date de remise des lots.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 : Désignation des Lots

Les 2 participants ayant reçu le maximum de votes se verront attribuer les lots suivants (du plus grand nombre de votes au plus petit)

- 1 Bon d'Achat de 100€ pour le gagnant de la catégorie «Vêtement »
- 1 Bon d'Achat de 100 € pour le gagnant de la catégorie «Accessoire »

Chacun de ces 2 bons d'Achat **sera valable UN an** à compter du 16 Octobre 2021 dans l'Atelier-Boutique Les Dames de Pique, **sur l'ensemble des produits et services proposés en magasin et sans minimum d'Achat.**

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

En plus de l'information publique des noms des gagnants le jour de la remise des lots dans l'Atelier-Boutique, les noms et prénoms des gagnants seront :

- diffusés sur la page Facebook et le compte INSTAGRAM des Dames de Pique,
- affichés dans l'Atelier Boutique pendant une durée d'UN MOIS minimum,
- publiés sur le site Internet www.lesdamesdepique.fr sur le lien www.lesdamesdepique.fr/gagnantsconcours2021

Ces publications auront lieu dans un délai de trois jours à compter de la remise des lots.

Article 8 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande devra être adressée par email à contact@lesdamesdepique.fr.

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre les projets au vote du public, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative

au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

LES DAMES DE PIQUE

Jeu-Concours

32 rue de la Paix

44390 NORT SUR ERDRE

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est consultable sur le site Internet à l'adresse www.lesdamesdepique.fr/reglementconcours2021 et sur demande à l'Atelier-Boutique Les Dames de Pique au 32 rue de la Paix à Nort sur Erdre (44390) pendant les heures d'ouverture.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement par courrier (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à contact@lesdamesdepique.fr.